BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 10 du 21 février 2014

PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale

Texte 29

CIRCULAIRE N° 500159/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM
relative aux circuits de notation pour le cycle 2013 - 2014 et au fusionnement pour 2014 des officiers du corps des ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes et du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense d'active, de la réserve opérationnelle et des aspirants.

Du *15 janvier 2014*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE : *sous-direction « pilotage des ressources humaines et financières ».*

CIRCULAIRE N° 500159/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM relative aux circuits de notation pour le cycle 2013 - 2014 et au fusionnement pour 2014 des officiers du corps des ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes et du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense d'active, de la réserve opérationnelle et des aspirants.

Du 15 janvier 2014

NOR D E F E 1 4 5 0 0 3 3 C

Références :

Code de la défense.
Décret n° 79-1135 du 27 décembre 1979 (JO du 29 décembre 1979 ; BOC, 1980, p. 258 ; BOEM 508-33) modifié.
Décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 20 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 110.4.2.1, 640.2.1, 660.3.1) modifié.
Décret n° 2010-1239 du 20 octobre 2010 (JO n° 246 du 22 octobre 2010, texte n° 33 ; signalé au BOC 50/2010 ; BOEM 508.3.3).
Arrêté du 29 août 2005 (BOC, 2005, p. 5651 ; BOEM 300.3.1, 313.1, 321.3, 810.4.1) modifié.
Arrêté du 14 janvier 2012 (JO n° 26 du 31 janvier 2012, texte n° 5 ; signalé au BOC 22/2012 ; BOEM 110.4.2.12, 508.1.1.2) modifié.
Instruction n° 501168/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM du 15 mars 2013 (BOC N° 17 du 12 avril 2013, texte 2 ; BOEM 508.3.3).
Instruction n° 501535/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM du 8 avril 2013 (BOC N° 19 du 26 avril 2013, texte 4 ; BOEM 508.3.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Cinq annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 500538/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM du 7 février 2013 (BOC N° 22 du 17 mai 2013, texte 20).

Référence de publication : BOC n° 10 du 21 février 2014, texte 29.

Préambule.

La présente circulaire a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre des principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement applicables aux ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes (IETTM) et aux ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense (IMI), d'active et de la réserve opérationnelle, aspirants et volontaires, au titre de l'année de notation 2014 et de l'avancement 2015.

Afin d'harmoniser les circuits entre les armées et services et de simplifier les procédures, il n'existe dorénavant, pour un IETTM ou un IMI noté, que deux niveaux de notation et d'avancement.

Le corps statutaire et le grade à prendre en compte dans la notation étant ceux détenus au 31 décembre 2013.

1. RÈGLES GÉNÉRALES D'ORGANISATION.

1.1. **Les différents niveaux hiérarchiques.**

1.1.1. ***Le niveau hiérarchique initial.***

Le niveau est détenu par le commandant de formation. Pour le service d'infrastructure de la défense (SID), ce niveau est assuré :

- au sein du centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense (CETID) par le directeur ;

- au sein des directions d'infrastructure de la défense (DID) outre-mer et à l'étranger par les directeurs ;

- au sein des établissements du service d'infrastructure de la défense (ESID) : par le directeur adjoint (DA), les chefs de division, le directeur des opérations (DO) ou équivalents (voir annexe II.) ;

- au sein de la direction centrale du SID (DCSID) : par les deux chefs de service, le chef de la cellule opérationnelle et le chef du bureau affaires réservées.

Pour les organismes extérieurs au SID où peuvent être affectés des IETTM et des IMI, c'est l'employeur qui assure ce rôle. Il doit être d'un niveau hiérarchique au moins égal à celui de premier notateur d'officiers (officier supérieur - ou équivalent - d'un grade égal ou supérieur à celui du noté).

1.1.2. ***Le niveau hiérarchique intermédiaire.***

Ce niveau est dévolu à une autorité immédiatement supérieure (AIS) qui est accréditée au 2e rang qui est d'un niveau d'officier général ou à un poste équivalent. Le directeur central adjoint et les directeurs d'ESID remplissent cette fonction.

1.1.3. ***Le niveau hiérarchique final.***

Ce niveau est attribué à la tête de chaîne fonctionnelle (TDC) qui est accréditée au 1er rang. Le directeur central du SID assure ce rôle. La tête de chaîne est en outre chargée de s'assurer du respect de la réglementation relative à la notation et au fusionnement, ainsi que la bonne application des directives annuelles par l'ensemble des AIS du SID placées sous son autorité.

2. SCHÉMA D'ORGANISATION DES CIRCUITS.

Les détails de l'organisation des circuits par unité sont présentés en annexe II.

2.1. **Le circuit de notation.**

Il existe deux niveaux de notation.

2.1.1. ***La notation en premier ressort.***

La notation en premier ressort se situe :

- pour les officiers IETTM et IMI (active et réserve) de tout grade, qui n'effectuent pas de temps de commandement (TC), temps de responsabilité [(TR) pour les chefs de divisions en ESID] ou qui ne sont pas premiers notateurs d'officiers (PN) : à l'échelon du commandant de formation (niveau hiérarchique initial, au point 1.1.1.) ;

- pour les officiers IETTM et IMI (active et réserve) effectuant un TC, TR, ou premiers notateurs d'officiers : à l'échelon de l'AIS.

2.1.2. ***La notation en second et dernier ressort, appelée notation juridique.***

La notation en second et dernier ressort ou notation juridique se situe :

- pour les officiers IETTM et IMI jusqu'au grade d'ingénieur en chef de 2e classe (IC2) inclus (active et réserve) (1) : à l'échelon de l'AIS (directeur central adjoint et directeurs d'ESID) ;

- pour les officiers IETTM et IMI ingénieurs en chefs de 1re classe (IC1) (active et réserve) et ceux de tout grade exerçant les fonctions de commandant de formation (niveau hiérarchique initial) chef d'établissement, ceux effectuant un TR et les premiers notateurs d'officiers : à l'échelon de la TDC (directeur central).

2.2. **Le circuit d'avancement et de fusionnement.**

Il existe deux niveaux de classement pour l'avancement.

2.2.1. ***Le niveau de pré-fusionnement.***

Le pré-fusionnement consiste à attribuer, pour les IETTM et les IMI d'active d'une part et les IETTM et IMI de la réserve opérationnelle d'autre part, par grade, les mentions de proposition pour les travaux d'avancement.

Afin de classer une population d'un volume significatif, le niveau de pré-fusionnement se situe, pour les IETTM et IMI de tout grade, à l'échelon de l'AIS.

2.2.2. ***Le niveau de fusionnement.***

Le fusionnement consiste à attribuer, pour les IETTM et les IMI d'active d'une part et les IETTM et IMI de la réserve opérationnelle d'autre part, par grade, les mentions de proposition définitives pour les travaux considérés (avancement, recrutement ou décoration).

L'autorité qui intervient en dernier ressort pour une catégorie de grade prend le titre de fusionneur.

Le niveau de fusionnement se situe, pour les IETTM et IMI de tout grade, à l'échelon de la TDC.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 500538/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM du 7 février 2013 relative aux circuits de notation pour le cycle 2012-2013 et au fusionnement pour 2014 des officiers du corps des ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes et du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense d'active, de la réserve opérationnelle et des aspirants est abrogé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'ingénieur général hors classe,
directeur central du service d'infrastructure de la défense,

René STEPHAN.

(1) Du grade d'ingénieur de 3e classe à ingénieur en chef de 2e classe pour les IETTM, et du grade d'ingénieur 1er échelon à ingénieur en chef de 2e classe pour les IMI.

ANNEXE I.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS VIS-À-VIS DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE TRAVAUX MARITIMES ET DES INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE D'ACTIVE ET DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.

AUTORITÉS.	NOTATION ACTIVE ET RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.	AVANCEMENT ACTIVE ET RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.	DÉCORATIONS ET RÉCOMPENSES (EN COURS DE REFONTE PAR LA SOUS-DIRECTION DES BUREAUX DES CABINETS).	RECRUTEMENTS CHANGEMENTS DE CORPS.
Chef de division ou niveau équivalent - directeur de DID - directeur du CETID (niveau hiérarchique initial).	1er ressort des IETTM et IMI de tout grade (sauf ceux exerçant un TC ou TR, ou 1ers notateurs d'officiers).		Attribution de la MDN bronze et de la MSMV bronze, de la médaille commémorative française. Attribution de récompenses à son niveau (LF). Établissement et transmission des MDN argent et or (normal et exceptionnel). Établissement et transmission des mémoires et autres propositions de décorations (LH, ONM, etc.) et demandes de récompenses (LF, TS, citations).	Établissement et transmission des dossiers de candidatures pour avis à l'AIS.
Autorité immédiatement supérieure (AIS) (directeur central adjoint et directeurs d'ESID).	1er ressort des chefs de corps, chefs d'établissement ou 1ers notateurs d'officiers. 2e et dernier ressort des officiers IETTM et IMI jusqu'à IC2 inclus. Préside la commission « A » (ou son représentant pour la réserve). Contrôle la notation et transmet une copie à la DCSID (gestionnaire).	Pré-fusionnement des travaux d'avancement des IETTM et IMI de tout grade.	Établissement et transmission des mémoires et autres propositions de décorations et demandes de récompenses, pour les seuls IETTM et IMI exerçant un TC ou TR, et 1ers notateurs d'officiers (chef d'établissement, de division ou niveau équivalent). Attribution de récompenses à son niveau (LF). Avis concernant les demandes de récompenses (LF, TS, citations).	Établissement des dossiers de candidatures pour les seuls IETTM et IMI exerçant un TC ou TR, et 1ers notateurs d'officiers (chef d'établissement ou niveau équivalent). Avis des candidatures.
Directeur central et tête de chaîne (TDC) (directeur	2e et dernier ressort des officiers IETTM et IMI IC1 et TC, TR et	Fusionnement des travaux d'avancement des IETTM et IMI de	Préside les commissions de sélection LH et ONM active et réserve pour classement et envoi	Fusionnement des candidatures à un recrutement ou à un changement de

central).	premier notateur (PN). Préside la commission « A' » (ou son représentant pour la réserve). Contrôle la notation des AIS et des IETTM et IMI de tout grade.	tout grade. Préside le conseil d'avancement consultatif pour les IETTM et IMI, avec proposition d'IRIs. Attribue les IRIs de l'ensemble des IETTM et IMI éligibles. Préside les commissions d'avancement L. 4136-3. des IETTM et IMI d'active et R. 4221-26. des IETTM et IMI de la réserve opérationnelle.	à SDBC. Fait corriger et valider les mémoires LH et ONM des candidats IETTM et IMI proposés, pour envoi à SDBC. Attribue les MDN et MSVM argent. Transmet les demandes de MDN et MSVM or à SDBC. Transmet un avis concernant les décorations et les récompenses (envoi SGA et SDBC). Attribution LF, TS. Demande LF, TS et citation au secrétaire général pour l'administration et au chef d'état-major des armées (CEMA).	corps statutaire. Préside la commission de recrutement (intégration) des OSC IMI vers les IMI de carrière (article 10. du décret n° 2010-1239 du 20 octobre 2010). Préside la commission d'avis pour le recrutement des autres armes et services (article 29. du décret n° 2010-1239 du 20 octobre 2010).

ANNEXE II.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CIRCUITS DE NOTATION ET D'AVANCEMENT.

1. LES ORGANISMES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE EN MÉTROPOLE.

1.1. **Direction centrale du service d'infrastructure - Versailles et les services locaux constructeurs (1) rattachés à la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.**

PERSONNEL INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE TRAVAUX MARITIMES ET INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE NOTÉ (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FEUILLE DE NOTATION INTERCALAIRE OFFICIER.	PREMIER NOTATEUR.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 2e CLASSE INCLUS PRÉ-FUSIONNEUR TOUT GRADE.	TÊTE DE CHAÎNE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 1re CLASSE ET TEMPS DE COMMANDEMENT/TEMPS DE RESPONSABILITÉ/PREMIER NOTATEUR FUSIONNEUR TOUT GRADE.
Chefs de service (2). Chef BAR et chef CO. Chargés de mission (3) IETTM et IMI.		Directeur central adjoint du SID.		Directeur central du SID.
Sous-directeurs IETTM et IMI.		Chef de service.		Directeur central du SID.
IETTM et IMI au sein de la cellule travaux « Balard ».	Chef ESTB (5) (BA 117).	Chef du service des réalisations.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
IETTM et IMI au sein des services et ENSIM (4).		Chef de service.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
IETTM et IMI au sein de SLC.		Chef du service des réalisations.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
Officiers de liaison IETTM et IMI.		Chef de la cellule opérationnelle.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
IETTM et IMI de bureaux isolés (BMG, COMM, CAB, BAR).		Chef du bureau affaires réservées.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

1.2. **Sept établissements du service d'infrastructure de la défense (6).**

PERSONNEL INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE TRAVAUX MARITIMES ET INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE NOTÉ (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FEUILLE DE NOTATION INTERCALAIRE OFFICIER.	PREMIER NOTATEUR.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 2e CLASSE INCLUS PRÉ-FUSIONNEUR TOUT GRADE.	TÊTE DE CHAÎNE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 1re CLASSE ET TEMPS DE COMMANDEMENT/TEMPS DE RESPONSABILITÉ/PREMIER NOTATEUR FUSIONNEUR TOUT GRADE.
Directeur d'ESID (7).		Directeur central du SID.		Directeur central du SID.
Chefs de division (8), directeur adjoint, directeur des opérations, chef des unités de soutien d'infrastructure de la défense (USID) Île-Longue, chef BCU Toulon et chargé de mission BARRACUDA-INES/PN de l'ESID de Toulon.		Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID (pré-fusionnement seul).	Directeur central du SID.
IETTM et IMI au sein des divisions.		Chef de division.	Directeur d'ESID.	Directeur central du SID.
IETTM et IMI au sein du service achats infrastructure et des bureaux isolés [bureau d'aide à l'activité (BAA), et bureau contrôle de gestion qualité contrôle interne, bureau des experts (9), coordonnateur des USID, etc.].	Directeur CETID (9).	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur central du SID.
IETTM et IMI chefs d'USID et IETTM-IMI au sein des USID.	Commandant de base de défense (pour chef USID seul) (10).	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur central du SID.
IETTM et IMI chefs d'USID et IETTM-IMI au sein des USID (dépendant de l'ESID de Toulon).	Commandant de base de défense (pour chef USID seul) (10).	Chef du bureau de coordination des USID (BCU) de Toulon.	Directeur d'ESID.	Directeur central du SID.
IETTM et IMI de l'USID de l'Île-Longue (Brest).		Chef de l'USID de l'Île-Longue.	Directeur d'ESID.	Directeur central du SID.
IETTM et IMI au sein des pôles BARRACUDA et INES/PN de l'ESID de (Toulon).		Chargé de mission BARRACUDA-INES/PN de l'ESID de Toulon.	Directeur d'ESID.	Directeur central du SID.

1.2.1. ***Rattachement des unités de soutien du service d'infrastructure de la défense aux établissements du service d'infrastructure de la défense.***

Dans le cadre de la réorganisation du SID et afin de s'adapter à la restructuration interarmées du soutien, les USID sont intégrées au sein des ESID suivants :

- ESID Île-de-France - Saint-Germain-en-Laye (comme établissement) avec USID de Creil, Montlhéry, Paris, Versailles et Villacoublay ;

- ESID Rennes (comme établissement) avec USID d'Angers, Bourges-Avord, Coëtquidan, Cherbourg, Evreux, Orléans-Bricy, Rennes et Tours ;

- ESID Bordeaux (comme établissement) avec USID d'Angoulême, Bordeaux, Brive, Cazaux, Montauban, Mont-de-Marsan, Pau, Rochefort, Saint-Maixent, Toulouse ;

- ESID Lyon (comme établissement) avec USID de Carcassonne, Clermont-Ferrand, Draguignan, Grenoble, Istres, La Valbonne, Lyon, Marseille, Nîmes, Solenzara ;

- ESID Metz (comme établissement) avec USID de Besançon, Châlons-en-Champagne, Colmar, Dijon, Lille, Luxeuil-les-Bains, Metz, Nancy, Phalsbourg, Saint-Dizier, Strasbourg, Verdun ;

- ESID Brest (comme établissement) avec USID de Brest, Landivisiau, Lanvéoc-Poulmic, Lorient et USID spécifique Île-Longue ;

- ESID Toulon (comme établissement) avec USID de Hyères, Saint-Mandrier, Toulon, Toulon-Base Navale.

1.3. **Le centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense - Versailles : rattaché à la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.**

PERSONNEL INGÉNIEUR DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE TRAVAUX MARITIMES ET INGÉNIEUR MILITAIRE D'INFRASTRUCTURE NOTÉ (ACTIVE ET RÉSERVE).	PREMIER NOTATEUR.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 2e CLASSE INCLUS PRÉ-FUSIONNNEUR TOUT GRADE.	TÊTE DE CHAÎNE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 1re CLASSE ET TEMPS DE COMMANDEMENT/TEMPS DE RESPONSABILITÉ/PREMIER NOTATEUR FUSIONNEUR TOUT GRADE.
Directeur CETID.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central adjoint du SID (pré-fusionneur seul).	Directeur central du SID.
IETTM et IMI au sein du CETID.	Directeur CETID.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

2. LES ORGANISMES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE OUTRE MER ET À L'ÉTRANGER.

2.1. **Huit directions d'infrastructure de la défense à Papeete, Djibouti, Fort-de-France, Saint-Denis de La Réunion, Dakar, Cayenne, Nouméa et Libreville (Gabon) : rattachées au directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense (directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense - autorité immédiatement supérieure).**

PERSONNEL INGÉNIEUR DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DES	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FEUILLE DE	PREMIER NOTATEUR.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE DERNIER	TÊTE DE CHAÎNE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 1re CLASSE ET TEMPS

TRAVAUX MARITIMES ET INGÉNIEUR MILITAIRE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE NOTÉ (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATION INTERCALAIRE OFFICIER.		NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 2e CLASSE INCLUS PRÉ-FUSIONNEUR TOUT GRADE.	DE COMMANDEMENT/TEMPS DE RESPONSABILITÉ/PREMIER NOTATEUR FUSIONNEUR TOUT GRADE.
Directeur DID.	COMSUP, COMFOR ou COMELEF.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central adjoint du SID (pré-fusionneur seul).	Directeur central du SID.
IETTM et IMI au sein de la DID.		Directeur DID.	Directeur central adjoint.	Directeur central du SID.

2.2. **Le détachement du service d'infrastructure de la défense aux Émirats Arabes Unis : rattaché à la direction d'infrastructure de la défense de Djibouti.**

PERSONNEL INGÉNIEUR DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DES TRAVAUX MARITIMES ET INGÉNIEUR MILITAIRE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE NOTÉ (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FEUILLE DE NOTATION INTERCALAIRE OFFICIER.	PREMIER NOTATEUR.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 2e CLASSE INCLUS PRÉ-FUSIONNEUR TOUT GRADE.	TÊTE DE CHAÎNE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 1re CLASSE ET TEMPS DE COMMANDEMENT/TEMPS DE RESPONSABILITÉ/PREMIER NOTATEUR FUSIONNEUR TOUT GRADE.
Chef du détachement.	Adjoint interarmées des FFEAU.	Directeur de la DID de Djibouti.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
IETTM et IMI au sein de la DID.		Directeur de la DID de Djibouti.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

3. PROCÉDURES ADAPTÉES À CERTAINS ORGANISMES EXTÉRIEURS AU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE ET EMPLOYANT DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DES TRAVAUX MARITIMES ET INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE D'ACTIVE OU DE RÉSERVE.

PERSONNEL INGÉNIEUR DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DES TRAVAUX MARITIMES ET INGÉNIEUR MILITAIRE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE NOTÉ (ACTIVE ET RÉSERVE).	PREMIER NOTATEUR.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 2e CLASSE INCLUS PRÉ-FUSIONNEUR TOUT GRADE.	TÊTE DE CHAÎNE DERNIER NOTATEUR INGÉNIEUR EN CHEF 1re CLASSE ET TEMPS DE COMMANDEMENT/TEMPS DE RESPONSABILITÉ/PREMIER NOTATEUR FUSIONNEUR TOUT GRADE.
CADIO (base aérienne BA 106).	Commandant du GAAO.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
CESAT.	Commandant de l'EMSST.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
CGA/FOS.			Directeur central du SID.

	Adjoint chef CGA.	Directeur central adjoint du SID.	
CICLO.	Général chef du CICLO.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
COFRAS EAU.	Directeur général DCI/COFRAS.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
COM SMA.	Chef d'état-major du COM SMA.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
DGA.	Chef bureau affaires immobilières et domaniales.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
DRESD.	Général adjoint DRESD.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
ÉCOLE DU GÉNIE.	Colonel adjoint de l'école du génie.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMA/CHEF BI.	Sous-chef soutien de l'EMA.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMA/BI.	Chef du bureau infrastructure.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMA/CPCS.	Adjoint conduite du CPCS.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMA/FN.	Chef de la division forces nucléaires.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMAT.	Chef du bureau stationnement et infrastructure.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMM/bureau infrastructure.	Chef du bureau infrastructure.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EM BSPP.	Sous-chef d'état-major logistique.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EM DEFENSE.	Général directeur du cabinet.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMSD PARIS.	Général chef d'état-major de l'EMSD Paris.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
GSPI/SAP/PPE.	Attaché de défense au Congo	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID
MINDEF/SDBC.	Sous-directeur des bureaux des cabinets.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
RSMA Guyane/Guadeloupe/Martinique/Polynésie Française/Saint-Denis de la Réunion.	Chef de corps ou équivalent	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/mission achats.	Chef de la mission achats.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/ITID.	Inspecteur technique de	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

	l'infrastructure de la défense.		
SGA/DMPA/SDIE.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/DMPA/SDL/BRL 69.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/SPAC/SITE BALARD.	Chef du SPAC.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

Les IETTM ou IMI qui seraient affectés dans un organisme extérieur au SID non cité ci-dessus feront l'objet en 1er ressort d'une notation par leur employeur, qui doit être d'un niveau hiérarchique au moins égal à celui de premier notateur d'officiers (officier supérieur - ou équivalent - d'un grade égal ou supérieur à celui du noté).

---

(1) Les SLC sont rattachés directement à la DCSID en vertu de l'arrêté du 14 janvier 2012 modifié, portant organisation du service d'infrastructure de la défense. La « cellule travaux Balard » est incluse à la DCSID.

(2) Deux chefs de service : chef du service de la stratégie et chef du service des réalisations.

(3) Chargés de mission auprès du directeur central du SID.

(4) L'ENSIM à Angers est rattachée à la DCSID/service de la stratégie/SDPRHF.

(5) Chef de l'équipe travaux surveillance « Balard » (base aérienne 117).

(6) Selon l'arrêté du 14 janvier 2012 modifié, portant organisation du service d'infrastructure de la défense.

(7) Les directeurs d'ESID (AIS) sont notés en premier et dernier ressort par le directeur central du SID (TDC).

(8) Les chefs de division en ESID effectuent un TR.

(9) Le directeur du CETID anime et coordonne le réseau des experts du SID. À ce titre, il établit une notation intercalaire concernant chaque IETTM-IMI appartenant aux bureaux des experts des sept ESID. Il transmettra cette notation au premier notateur : le directeur adjoint de l'ESID concerné.

(10) Les commandants de base de défense (COM BdD) peuvent établir une notation intercalaire concernant le chef d'USID qui les soutient.

ANNEXE III.

COMMANDEMENTS ET DIRECTIONS FONCTIONNELS CIRCUITS DE FUSIONNEMENT.

RANG D'ACCRÉDITATION.		CLAIR ABRÉGÉ.	CODE POSTAL.	CLAIR POSTAL.	APPELLATION AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE.
TDC 1er RANG.	AIS 2e RANG.				
DCSID.		DCSID.	78013	Versailles cedex.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense (TDC).
DCSID.	DCA SID.	DCA SID.	78013	Versailles cedex.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.
DCSID.	ESID Toulon.	ESID Toulon.	83057	Toulon cedex.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.
DCSID.	ESID Brest.	ESID Brest.	29240	Brest cedex 9.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.
DCSID.	ESID IDF.	ESID IDF.	78102	Saint-Germain-en-Laye cedex.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense en IDF.
DCSID.	ESID Rennes.	ESID Rennes.	35067	Rennes cedex.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.
DCSID.	ESID Metz.	ESID Metz.	57044	Metz cedex 01.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.
DCSID.	ESID Lyon.	ESID Lyon.	69347	Lyon cedex 07.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.
DCSID.	ESID Bordeaux.	ESID Bordeaux.	33082	Bordeaux cedex.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.

ANNEXE IV.

TABLEAU RELATIF AUX CODES ET NIVEAUX D'ACCRÉDITATION.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE
DCSID.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	TDC.	WE.
DCSID.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IFE.
DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	AIS.	XI.
DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IFD.
Chef du BAR.	Chef du bureau des affaires réservées.	NC1.	IF0.
Chef de la CO.	Chef de la cellule opérationnelle.	NC1.	IFG.
Chef de stratégie	Chef du service de la stratégie.	NC1.	IFH.
Chef de réalisation.	Chef du service des réalisations.	NC1.	IFI.
CETID.	Directeur du centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense.	NC1.	OC0.
DID Cayenne.	Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne (Guyane).	NC1.	OZ0.
DID Dakar.	Directeur d'infrastructure de la défense de Dakar (Sénégal).	NC1.	DXC.
DID Djibouti.	Directeur d'infrastructure de la défense de Djibouti.	NC1.	PR0.
DID Fort de France.	Directeur d'infrastructure de la défense de Fort-de-France (Martinique).	NC1.	OY0.
DID Nouméa.	Directeur d'infrastructure de la défense de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).	NC1.	PP0.
DID Papeete.	Directeur d'infrastructure de la défense de Papeete (Tahiti).	NC1.	NYC.
DID Saint-Denis.	Directeur d'infrastructure de la défense de Saint-Denis de la Réunion.	NC1.	PO0.
DID Libreville.	Directeur d'infrastructure de la défense de Libreville (Gabon).	NC1.	PP1.
ESID Metz.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	AIS.	X6.
ESID Metz.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISA.
DIR ADJ Metz.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISB.
DO Metz.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	IS0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISE.
ESID Bordeaux.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	AIS.	X4.
ESID Bordeaux.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVA.
DIR ADJ Bordeaux.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVB.
DO Bordeaux.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IV0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVC.

Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVE.
ESID Rennes.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	AIS.	X2.
ESID Rennes.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITA.
DIR ADJ Rennes.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITB.
DO Rennes.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	IT0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITE.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	AIS.	X0.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRA.
DIR ADJ IDF.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRB.
DO IDF.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IR0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île de France.	IRC.	IRC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRE.
ESID Lyon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	AIS.	X5.
ESID Lyon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUA.
DIR ADJ Lyon.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUB.
DO Lyon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IU0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUE.
ESID Brest.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	AIS.	XB.
ESID Brest.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFC.
DIR ADJ Brest.		NC1.	IFK.

	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.		
DO Brest.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	JA0
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFL.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFM.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFN.
USID ILO.	Chef de l'unité de soutien d'infrastructure de la défense (USID) de Brest - Île de Longue.	NC1.	IFJ.
ESID Toulon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	AIS.	XT.
ESID Toulon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZB.
DIR ADJ Toulon.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1	IZ1.
Chargé de mission Barracuda - INES/PN	Chargé de mission projet Barracuda - INES/PN.	NC1.	IZ6.
DO Toulon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ2.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ3.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ4.
Chef BCU.	Chef du bureau coordination des USID de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ5.

ANNEXE V.

TABLE DES SIGLES.

AIS	:	autorité immédiatement supérieure.
BA	:	base aérienne.
BMG	:	bureau des moyens généraux.
CAB	:	cabinet.
CADIO	:	compagnie d'appui au déploiement des installations en opérations.
CEMA	:	chef d'état-major des armées.
CESAT	:	collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre.
CETID	:	centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense.
CGA/FOS	:	contrôle général des armées/forces et organismes de soutien.
CICLO	:	centre interarmées de coordination de la logistique des opérations.
CO	:	cellule opérationnelle.
COFRAS EAU	:	compagnie française d'assistance spécialisée aux Émirats Arabes Unis.
COM BDD	:	commandants de base de défense.
COM SMA	:	commandement du service militaire adapté.
COMFOR	:	commandant des forces françaises a l'étranger.
COMELEF	:	commandant les éléments français.
COMM	:	communication.
COMSUP	:	commandant supérieur dans les collectivités territoriales d'outre-mer.
DA	:	directeur adjoint.
DCSID	:	direction centrale du service d'infrastructure de la défense.
DGA	:	délégation générale pour l'armement.
DID	:	direction d'infrastructure de la défense.
DO	:	directeur des opérations.
DRESD	:	délégation pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux.
EM BSPP	:	état-major de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.
EM DEFENSE	:	état-major de défense.
EMA	:	état-major des armées.
EMA/BI	:	état-major des armées/bureau infrastructure.
EMA/CPCS	:	état-major des armées/centre de pilotage et de conduite du soutien.
EMA/FN	:	état-major des armées/forces nucléaires.
EMAT	:	état-major de l'armée de terre.
EMM/BI	:	état-major de la marine/bureau infrastructure.
EMSD	:	état-major de soutien défense.
EMSST	:	Enseignement militaire supérieur scientifique et technique.
ENSIM	:	école nationale supérieure des ingénieurs d'infrastructure militaire.
ESID	:	établissement du service d'infrastructure de la défense.
ESTB	:	équipe travaux surveillance « Balard ».
FFEAU	:	forces françaises aux Émirats Arabes Unis.
GAAO	:	groupement aérien d'appui aux opétations.
GSPI/SAP/PPE	:	groupement de soutien des personnels isolés/service d'administration des personnels/personnels permanents à l'étranger.
IC1	:	ingénieur en chef de 1re classe.
IC2	:	ingénieur en chef de 2e classe.
IETTM	:	ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes.

IMI	:	ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense.
INESPN	:	implémentation des nouvelles exigences de sûreté de la propulsion nucléaire.
IRIs	:	indice relatif interarmées.
LF	:	lettre de félicitations.
LH	:	légion d'Honneur.
MDN	:	médaille de la défense nationale.
MINDEF/SDBC	:	ministère de la défense/sous-direction des bureaux des cabinets.
MSMV	:	médaille des services militaires volontaires.
ONM	:	ordre national du Mérite.
PN	:	premiers notateurs d'officiers.
RSMA	:	régiment du service militaire adapté.
SDBC	:	sous-direction des bureaux des cabinets.
SGA	:	secrétariat général pour l'administration.
SGA/DMPA/SDIE	:	secrétariat général pour l'administration/direction de la mémoire, du patrimoine et des archives/sous-direction de l'immobilier et de l'environnement.
SGA/DMPA/SDL/BRL	:	secrétariat général pour l'administration/direction de la mémoire, du patrimoine et des archives/sous-direction du logement/bureau régional du logement 69.
SGA/ITID	:	secrétariat général pour l'administration/inspection technique de l'infrastructure de la défense.
SGA/SPAC/SITE BALARD	:	secrétariat général pour l'administration/service parisien de soutien de l'administration centrale/site de « Balard ».
SID	:	service d'infrastructure de la défense.
SLC	:	services locaux constructeurs.
TC	:	temps de commandement.
TDC	:	tête de chaîne fonctionnelle.
TR	:	temps de responsabilité.
TS	:	témoignage de satisfaction.
USID	:	unité de soutien de l'infrastructure de la défense.